

<p><b>DESCRIPTIF DE MODULE</b></p>	<p><b>Master HES-SO en Design</b> <b>HEAD – Genève</b> Année académique : 2024 - 2025</p>
<p><b>Titre du module</b></p>	<p>Atelier de conception 3</p>
<p><b>Filière(s)</b></p>	<p>Master Architecture d'intérieur</p>
<p><b>Type de module</b></p>	<p>Module obligatoire – dont l'échec après répétition entraîne l'exclusion définitive de la filière selon le règlement en vigueur sur la Formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO.</p>
<p><b>Code</b></p>	<p>MAIMTAC3</p>
<p><b>Crédits ECTS</b></p>	<p>12 ECTS</p>
<p><b>Compétences et objectifs d'apprentissage visés</b></p>	<p>Ce module est composé de 1 unité(s) de cours spécifiée(s) dans le plan d'études.</p> <p><u>Compétences et objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser l'ensemble des étapes permettant de passer d'une idée à un projet d'architecture d'intérieur abouti.</li> <li>• Exercer les dimensions créatives, techniques et communicationnelles d'un projet en architecture d'intérieur.</li> <li>• Approfondir ses connaissances et compétences professionnelles.</li> </ul> <p>Stage : selon la procédure en vigueur à la HEAD – Genève, un stage approuvé avant le début du semestre par le ou la responsable de filière peut valoir à l'étudiant-e-x les 12 ECTS de ce module. Le stage permet de mettre en pratique ses connaissances en matière d'architecture d'intérieur dans une situation professionnelle réelle.</p>
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<p>L'évaluation est continue et/ou finale. Les livrables, leur pondération dans l'évaluation et les critères d'évaluation sont définis dans le descriptif ou syllabus de chaque unité d'enseignement. L'assiduité et la participation aux enseignements font parties des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement.</p> <p>Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il est sollicité par l'enseignant-x, préciser la nature du re-cours à ces applicatifs.</p> <p>Le module est acquis lorsque l'étudiant-e-x a obtenu la note finale [1 unité d'enseignement] / la note moyenne finale [au moins 2 unités d'enseignement] minimale de 4.0. Les crédits ECTS du module sont attribués ou refusés en bloc.</p>
<p><b>Modalités de remédiation</b></p>	<p>Aucune remédiation n'est possible.</p>

**Modalités de répétition**

Si les crédits ECTS attribués au module ne sont pas obtenus à cause d'une évaluation insuffisante dans une des unités d'enseignement composant le module, seule l'unité d'enseignement concernée doit être répétée dès que possible. Si l'évaluation est insuffisante dans toutes les unités d'enseignement du module, la répétition concerne l'ensemble du module.